

FORMATION AIDE-SOIGNANT(E)

Constitution du dossier d'inscription

rentrée janvier 2025



VOUS SOUHAITEZ DEVENIR AIDE-SOIGNANT(E) ?

Pour vous inscrire pour la rentrée de janvier 2025, vous devez retourner votre dossier au plus tard le **jeudi 21 novembre 2024 à 16h** :

- Par envoi postal, cachet de la poste faisant foi
(courrier recommandé avec accusé de réception de préférence),
- Par dépôt au secrétariat contre émargement d'un de ces deux établissements :
 - IFAS de Châtillon-sur-Seine - 2 place Marcel Pagnol
 - IFSI de Semur-en-Auxois, 3 bis Avenue Pasteur
- Les retours dossiers ne sont pas autorisés par messagerie électronique.

A l'issue du dépôt de votre dossier, vous serez convoqué pour un entretien oral. La sélection des candidats est effectuée par un jury composé d'un binôme.



VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION DOIT COMPORTER :

- Une pièce d'identité recto-verso.
- Une lettre de motivation **manuscrite**.
- Un curriculum vitae.
- Un document **manuscrit** relatant selon votre choix, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit un projet professionnel en lien avec la formation. Ce document n'excède pas 2 pages.
- La copie de l'original de votre diplôme **Baccalauréat Professionnel ASSP**.
- La copie de vos relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires.
- Selon votre situation, les attestations de travail accompagnées éventuellement des appréciations et stages et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).
- Pour les ressortissants hors union européenne, une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 et **un titre de séjour valide pour toute la période de formation**.
- Vous pouvez joindre tout justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (association, sportif, etc...) en lien avec la formation aide-soignante.
- 2 enveloppes 10,5x22 cm, timbrées au tarif rapide en vigueur, avec votre nom, votre prénom et votre adresse.

- Demande d'aménagement de scolarité (handicap, maladie chronique, sportif de haut niveau...) pour l'année 2024 :
 - Oui joindre les justificatifs lors de la rentrée
 - Non

FORMATION AIDE-SOIGNANT(E)

Constitution du dossier d'inscription

rentrée janvier 2025



LA SELECTION

Conformément à l'arrêté du 7 Avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture. Le nombre de place pour la rentrée de janvier 2025 est fixé à 13, réservées aux titulaires du Baccalauréat Professionnel ASSP.

- Les inscriptions sont ouvertes à partir du **1 octobre 2024, 8h**.
- Votre dossier doit être retourné au plus tard le **21 novembre 2024, 16h**.
- Le résultat de la sélection est notifié par courrier à partir du **4 décembre 2024**.

Publication sur le site Internet de l'IFSI/IFAS

J'accepte que mon nom figure sur internet (cochez la case correspondant à votre choix)

oui non

- L'affichage des résultats est organisé à l'IFSI et à l'IFAS le **4 décembre 2024, 17h**.

Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 7 Avril 2020 modifié :

Les candidats admis ont **jusqu'au 12 décembre 2024**, soit 7 jours ouvrés, pour confirmer leur rentrée (le cachet de la poste faisant foi).

La rentrée est prévue le **lundi 6 janvier 2025 à 8h30 précises** à l'IFAS situé à Châtillon-sur-Seine - 2 place Marcel Pagnol.

Le tableau ci-après est à fournir au plus tard le jour de la rentrée, afin d'attester que vous remplissez les obligations d'immunisation et de vaccination prévues par les dispositions du titre 1er du livre 1er de la troisième partie législative du code de la Santé Publique.



Comme l'exige la législation, les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et l'hépatite B **sont obligatoires** pour entrer en formation dans le domaine de la santé. Les vaccinations contre la coqueluche, la rougeole, les oreillons, la rubéole, la grippe et la covid **sont fortement recommandées**.

Il est donc vivement conseillé de mettre à jour ou d'anticiper vos vaccinations.

L'admission définitive est subordonnée à la production :

- d'un certificat médical établi par un médecin agréé
(liste à consulter sur le site de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté)
- d'un certificat médical attestant les obligations d'immunisation et de vaccination
(disposition du Code de la Santé Publique)



POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

Vous pouvez adresser un mail au secretariat.inscription@ch-semur.fr ou appelez le 03 80 81 84 44

CERTIFICAT MÉDICAL

établi par un médecin agréé selon Art.11 de l'arrêté du 7/04/2020 modifié par arrêté du 12/04/2021 Art.8ter

EN VUE D'UNE ADMISSION EN INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNANT

Je soussigné(e), Docteur _____ en médecine agréée.

certifie que Mme, Mr _____

né(e) le ____ / ____ / ____ à _____

présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession d'aide-soignant(e).

Observations :

Fait à _____

Le : ____/____/____

Cachet du médecin agréé

Signature du médecin agréé

Nom de naissance : _____
Prénom : _____
Mail : _____

Nom d'usage : _____
Date de naissance : _____
Tel : _____



Si vous n'êtes pas à jour des vaccinations OBLIGATOIRES, vous ne serez pas autorisé à aller en stage. Ce certificat doit être communiqué avec les résultats en même temps que votre dossier d'inscription (art. L3111.4 du Code de la Santé Publique).

Vaccinations obligatoires	dTP	<p>Rappel dTcP si un vaccin antioquelucheux n'a pas été fait depuis 5 ans (respecter un délai de 1 mois après le dernier dTP) et lors des rappels à âge fixe (25, 45, 65 ans)</p> <p>Dernier rappel dTP - date : ___/___/_____ Vaccin : _____</p>
	Hépatite B	<p>Rappel des conditions d'immunisation</p> <ol style="list-style-type: none"> Ac anti-HBS >100 (quelles que soient l'histoire vaccinale et l'ancienneté des résultats) Ac anti-HBS >10 et Ac anti-HBC négatif (<i>si schéma complet</i>) <p>joindre les résultats</p> <p>Schéma complet :</p> <ul style="list-style-type: none"> Classique (3 doses) : 2 doses à 1 mois d'intervalle, la 3^e au moins 5 mois après la 2^e dose, Adolescent (11 à 15 ans) : 2 doses espacées de 6 mois avec vaccin (Engérix B20 ou Genhévac B) Accéléré (à titre exceptionnel) : 3 doses en 21 jours, rappel à 1 an (Engérix B20 ou Genhévac B) 1^{ère} dose - date : ___/___/_____ Vaccin : _____ <p>2^{ème} dose - date : ___/___/_____ Vaccin : _____ 3^{ème} dose - date : ___/___/_____ Vaccin : _____</p> <p>Injections supplémentaires - date : ___/___/_____ Vaccin : _____ date : ___/___/_____ Vaccin : _____ date : ___/___/_____ Vaccin : _____</p>

Vaccinations recommandées	BCG	Date de vaccination : ___/___/_____ ou cicatrice vaccinale : <input type="checkbox"/>
	ROR	1 ^{ère} dose - date : ___/___/_____ Vaccin : _____ 2 ^{ème} dose - date : ___/___/_____ Vaccin : _____
	Varicelle	<ul style="list-style-type: none"> Si pas d'antécédent maladie ou doute -> Sérologie IgG VZV* (joindre les résultats) Si sérologie négative -> vaccination recommandée <p>1^{ère} dose - date : ___/___/_____ Vaccin : _____ 2^{ème} dose - date : ___/___/_____ Vaccin : _____</p>
	Méningocoque C	1 seule injection recommandée jusqu'à 24 ans -> date : ___/___/_____ Vaccin : _____
	Coqueluche	date : ___/___/_____ Vaccin : _____
	Grippe	date : ___/___/_____ Vaccin : _____
	Covid-19	1 ^{ère} dose - date : ___/___/_____ Vaccin : _____ 2 ^{ème} dose - date : ___/___/_____ Vaccin : _____ Rappel - date : ___/___/_____ Vaccin : _____

Je soussigné(e) Dr _____
certifie que les renseignements inscrits ci-dessus sont exacts.
Fait le : ___/___/_____

Date : ___/___/_____

Dossier complet
 Dossier complet / Motifs _____

Signature et cachet du praticien